



Directives de la Municipalité à l'attention des parents Centre aéré d'automne 2019

L'Office de l'enfance gère la Maison de l'enfance, regroupant trois dispositifs parascolaires :



1. Buts du Centre aéré

Le Centre aéré d'automne est ouvert pendant la deuxième semaine des vacances d'octobre et accueille prioritairement les enfants habitant à Gland qui ont entre 5 et 12 ans.

Le but est d'offrir aux parents qui travaillent la possibilité de faire garder leur enfant. Il aura l'occasion de rencontrer ses pairs et de participer à diverses activités construites autour d'une thématique.

Le Centre aéré se situe dans le bâtiment des Perrerets F au complexe scolaire des Perrerets, chemin de la Perroude 1, à Gland.

2. Fonctionnement du Centre aéré

Le Centre aéré d'automne est ouvert en 2019 aux dates suivantes :

Du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2019.

Les horaires d'ouvertures sont : de 08h30 à 18h00.

La journée s'organise de la manière suivante :

08h30-09h00 Accueil au Centre aéré, jeux libres

Ensuite : Petite collation, activités et excursions à Gland.

Repas de midi (inclus dans le prix)

Vers 16h00 Un goûter est offert aux enfants vers 16h00. 17h15-18h00 Les parents viennent chercher leur enfant

(dès 17h15)

Les activités, la collation, le repas de midi et le goûter sont compris dans le prix.

L'enfant est équipé pour des activités à l'extérieur : un pull, chaussures pour les promenades (de type baskets) et protection solaire (crème, casquette, éventuellement lunettes de soleil). En cas de mauvais temps, il devra amener une protection contre la pluie.

Les activités à l'extérieur sont choisies en fonction du temps et de la thématique du Centre aéré. Elles sont récréatives, artistiques, ludiques et culturelles.

Les déplacements se font généralement à pied et en transports publics.

2.1 Direction administrative

La direction administrative du Centre aéré est assumée par une employée de la commune, nommée par la Municipalité, qui :

- gère les inscriptions
- facture les prestations
- est la personne de référence à l'égard des parents pour les questions administratives.

2.2 Encadrement

La capacité du Centre aéré est de 25 enfants encadrés par une équipe d'animation dynamique et bienveillante.

2.3 Permanence téléphonique

Le Centre aéré peut être joint téléphoniquement du lundi au vendredi de 8h30 à 9h00 et de 17h15 à 18h00 en cas de maladie ou arrivée tardive uniquement (téléphone mobile : **079 500 60 16** - en fonction pendant la durée du centre).

2.4 Point de rencontre

Les parents accompagnent et viennent rechercher les enfants à la Maison de l'enfance, site des Perrerets (bâtiment F). Les enfants peuvent être libérés dès 17h15 et rentrer seuls, sous réserve d'une attestation signée par les parents, dès lors sous leur responsabilité.

2.5 Disponibilités du Centre aéré

Le nombre d'enfants qui peut être accueilli est de 25 enfants. La priorité est donnée aux enfants habitant Gland ainsi qu'aux enfants des collaborateurs de la Ville.



L'inscription de l'enfant n'est valable que si une confirmation écrite est envoyée aux parents.

2.6 Inscription régulière

2.6.1 Demande d'inscription

Les formulaires d'inscription et les directives sont téléchargeables sur le site de la Ville de Gland. Ces documents peuvent aussi être demandés au Service de l'enfance et de la jeunesse.

(Ligne directe, le matin: 022 354 04 44 du lundi au vendredi ou Greffe 022 354 04 04).

La demande d'inscription doit être envoyée, en respectant le délai :

- par courrier à Ville de Gland, Centre Aéré, Grand-Rue 38, 1196 Gland,
- par mail : centreaere@gland.ch
- ou remise au Service de l'enfance et de la jeunesse, Rue du Borgeaud 12 (1er étage)

2.6.2 Modification de l'inscription

Aucune annulation ne sera acceptée après réception de la confirmation d'inscription de votre enfant. Le montant est dû sauf en cas de maladie, sur présentation d'un certificat médical.

3. Responsabilités des parents

3.1 Toute absence doit être annoncée

- 1. si possible 24 heures à l'avance
- 2. mais jusqu'à 9h heures le matin même en cas de maladie.

3.2 Allergies, régime alimentaire, prise en charge spécifique

Lors de l'inscription, les parents doivent annoncer :

- maladie, allergie, blessure
- régime alimentaire
- prise en charge spécifique

L'accueil des enfants nécessitant une prise en charge spécifique est accepté uniquement dans la mesure où l'infrastructure et la logistique du Centre aéré le permet. Chaque situation est évaluée au cas par cas. Les parents annoncent les mesures particulières nécessaires et leur éventuelle évolution. Si celles-ci n'ont pas été annoncés, le Centre aéré décline toute responsabilité en cas de problème.

3.3 Maladie contagieuse

Lorsqu'un enfant a une maladie contagieuse, telle que l'angine à streptocoque, il ne peut être admis au Centre aéré à moins d'avoir pris un antibiotique pendant 48 heures.

3.4 Médicaments

Le parent doit remplir auparavant une décharge lorsqu'un médicament doit être administré à l'enfant. La décharge est à imprimer sur le site ou à remplir auprès de la/du responsable du Centre aéré.

4. Maladie

Au cas où une maladie se déclare pendant la journée et si le responsable le juge nécessaire, le Centre aéré contacte les parents, qui viennent alors immédiatement rechercher l'enfant.

5. Accident de l'enfant

En cas d'accident, deux procédures d'urgence sont mises en place :

- ⇒ Accident -> AMBULANCE -> 144
- ⇒ <u>Accident ne nécessitant pas l'ambulance</u> :
 - Le représentant légal vient chercher son enfant
 - Si le représentant légal ne peut pas se déplacer, et avec son accord, l'enfant sera accompagné en taxi jusqu'aux urgences de l'hôpital le plus proche. La facture sera à la charge du représentant légal.

7. Facturation

7.1 Tarification

Le tarif est de CHF 200.- pour le premier enfant, dès la deuxième enfant CHF 175.- pour toute la semaine y compris les activités, collation, repas de midi et goûter.

La facture est envoyée directement aux parents.

7.2 Facturation en cas d'absence

En cas d'absence justifiée, il n'y pas de facturation :

Maladie (absence annoncée le matin même jusqu'à 9h et avec certificat médical)

Sans certificat médical, le tarif complet sera appliqué.

7.3 Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, le Centre aéré, en collaboration avec la bourse communale, prendra toutes les mesures utiles afin de recouvrer le montant dû. Elle se réserve le droit d'exclure le ou les enfants concernés (s) du Centre aéré. Des frais de rappel peuvent être facturés.

8. Divers

8.1 Dommages à la propriété

Les dommages à la propriété consécutifs à un comportement inadéquat de l'enfant sont à charge des parents. A cet effet, les parents certifient lors de l'inscription qu'ils sont bien assurés en responsabilité civile.

8.2 Perte ou vol d'objets privés de l'enfant

Le Centre aéré décline toute responsabilité concernant les pertes – vols ou dégâts de vêtements ou d'objets divers.

8.3 Respect des directives

Par leur signature lors de l'inscription, les parents s'engagent à respecter les présentes directives ainsi qu'à instruire leur(s) enfant(s) des éléments qui les concernent directement (charte de comportement).

L'équipe encadrante et/ou la Municipalité se réservent le droit d'exclure un enfant du Centre aéré si son comportement perturbe gravement la bonne marche de ce dernier ou met en danger un ou plusieurs autres enfants.

8.4. Médias

Tout au long du Centre aéré, des photos peuvent être prises des enfants par l'équipe éducative. Celles-ci sont autorisées à des buts **internes**. En cas de désaccord, les parents ont la possibilité de faire part de leur refus par écrit (mail) au Service de l'enfance et de la jeunesse à <u>centreaere@gland.ch</u>.

En cas de reportage diffusé dans la presse, à la radio ou à la télévision, une demande d'autorisation est adressée aux parents avant toute réalisation.

La Municipalité

Gland, août 2019